



élections municipales : vérifiez votre inscription

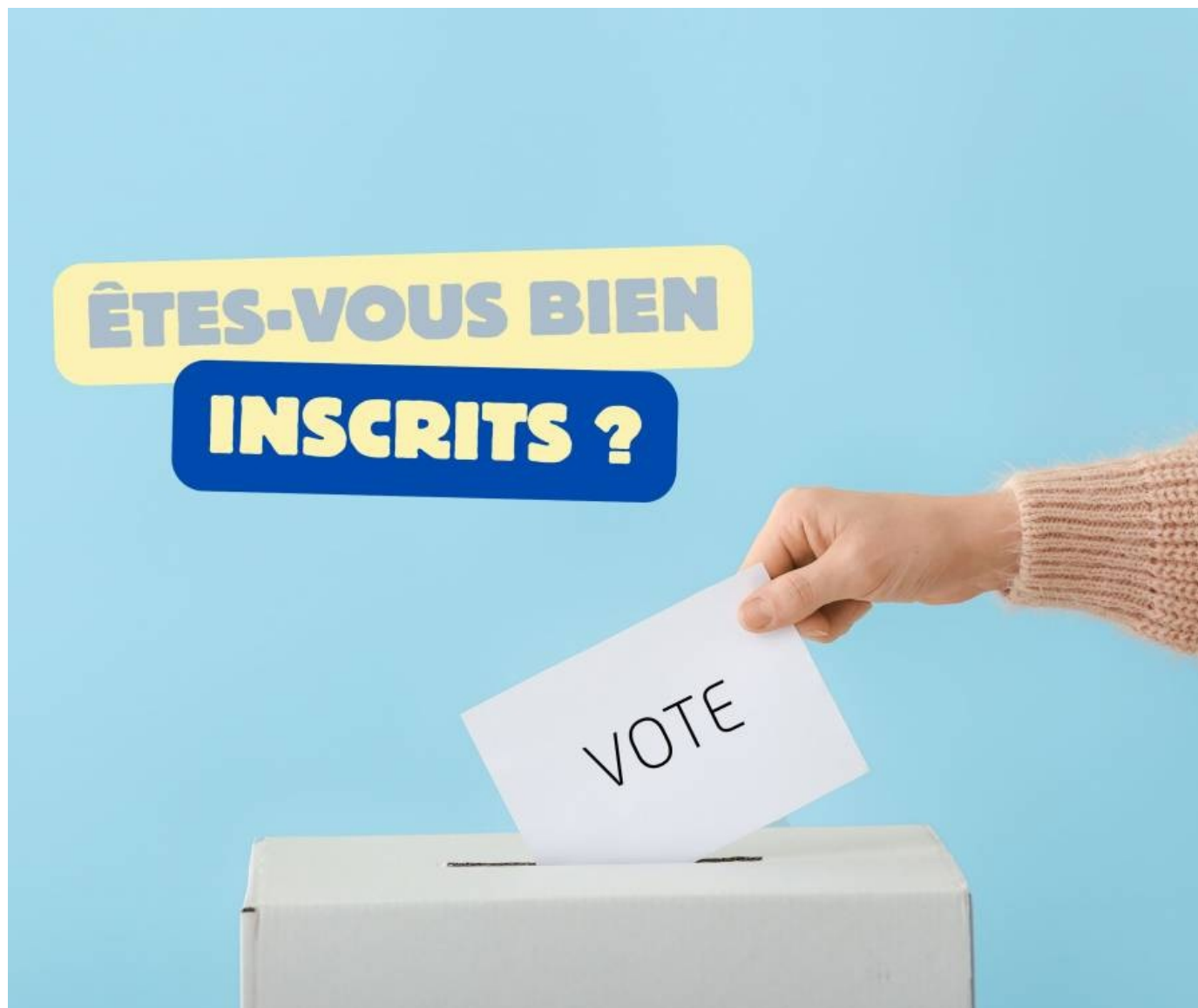
NOTICIA

PROCEDIMIENTOS ESTADO CIVIL DEMOCRACIA

Martes, 6 de enero de 2026

élections municipales : vérifiez votre inscription

Jusqu'au 6 février, pensez vérifier votre inscription sur les listes electorales en vous rendant sur le site www.service-public.fr.
Faites entendre votre voix les 15 et 22 mars 2026 pour les élections municipales !



Comment s'inscrire ?

1. en ligne sur le site service-public.fr
2. en mairie, sans rendez-vous, depuis la borne d'accueil qui vous enverra vers le service compétent.

savoir : les personnes de 18 ans sont inscrites automatiquement leur majorité.

Justificatifs présenter :

1. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, quittance de loyer, facture internet).
2. Une carte d'identité ou passeport en cours de validité.
3. Une attestation sur l'honneur d'hébergement pour les personnes n'ayant pas de justificatif personnel et la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant.

Conditions d'inscription :

1. Être domicilié dans la commune ou avoir une résidence réelle ou effective 6 mois avant le scrutin ou payer des impôts au titre des contributions directes depuis au moins de 5 années consécutives.
2. Être français ou citoyen de l'Union européenne.
3. Avoir 18 ans révolus.
4. Jouir de ses droits civils et politiques.

Contacto

Service des élections

Tél : 01 34 58 50 00